

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Raucoules (salle des associations),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Marc TOURON)

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 19

Ayant pris part au vote
(vote public) : 22

- o Pour : 22
- o Contre : 0
- o Abstention : 0
- o Blanc : 0
- o Nul : 0

Date de convocation :

Le 18 novembre 2025

Date d'affichage :

Le 18 novembre 2025

DELIBERATION N° :

DC/2025-11-24/07

OBJET DE LA SEANCE :

Travaux assainissement
2026-2027

Signature du marché -
Délégation

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas, et Mmes DREVET Hélène, MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusé : Néant.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. SABY F.-Régis donne pouvoir à Mme JAMES M.-Laure.

Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme SOUTRENON Maryline.

M. JURY, Vice-Président, rappelle au Conseil Communautaire les délibérations n° DC/2024-11-04/02 et n° DC/2024-11-04/03 du 4 novembre 2024 actant la prise de la compétence « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines » et approuvant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes (validée par arrêté préfectoral n° BCTE/2024/154 du 4 décembre 2024).

Il explique qu'un premier plan pluriannuel d'investissement (PPI) prévisionnel a été établi en prenant en compte : les schémas directeurs communaux, et les avis techniques et politiques sur l'opportunité des travaux présentés en Conseil d'Exploitation de la régie assainissement.

Considérant la prise de ces compétences et les premiers mois de mise en œuvre, la Communauté de Communes a retenu un maître d'œuvre pour l'ensemble des travaux de réseaux qu'elle aura à réaliser sur une durée de deux ans sur son territoire.

A ce titre, une consultation selon la procédure adaptée a été lancée et prévoit une analyse des offres en janvier 2026 par la commission d'ouverture des plis dédiée.

M. JURY fait alors part au Conseil Communautaire de la possibilité qui est donnée au Conseil Communautaire de donner délégation au Président (articles L. 5211-2 et L. 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) de signer un marché déterminé avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ; cette délégation comportant alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

AR Prefecture

043-244300307-20251124-DC2025112407-DE
Reçu le 04/12/2025

M. JURY propose au Conseil Communautaire de donner délégation au Président pour souscrire le marché accord-cadre à bons de commandes pour les travaux d'assainissement sur l'ensemble du territoire sur une période de deux ans (estimé à 2 000 000 € HT par an) avant l'engagement de la procédure de passation du marché ; ceci afin que les travaux de réseaux urgents puissent être engagés début février 2026.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide, conformément aux dispositions des articles L. 5211-2 et L. 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de donner délégation au Président pour souscrire le marché accord-cadre à bons de commandes pour les travaux d'assainissement estimé à 2 000 000 € HT par an,
- charge M. le Président de signer le marché correspondant et toutes les pièces s'y afférant dans le cadre de cette délégation.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Jean-Marc TOURON
Secrétaire de séance,



*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20251124-DC2025112407-DE
Reçu le 04/12/2025